

4 rue de Lausanne 67000 STRASBOURG

tel: 03 90 22 13 15

courriel: snu67@snuipp.fr











Madame l'Inspectrice d'Académie-DASEN,

Nous nous permettons de vous interroger sur la situation des PES de notre académie qui nous inquiète sur plusieurs points.

- Pour nos organisations syndicales, les PES sont des citoyen.e.s et des enseignant.e.s comme les autres. A ce titre, lorsqu'elles/ils sont parents d'enfants, elles/ils doivent pouvoir bénéficier, si elles/ils en font la demande, d'une autorisation d'absence pour garde d'enfants (avec travail à distance) ou d'une ASA (sans travail à distance) et ce quel que soit le motif (niveau non ouvert pour leurs enfants, pas de moyen de garde ou souhait de ne pas les envoyer à l'école).
- Un courrier de la part de Madame Maire aux stagiaires, dont l'objet nous alerte puisqu'il s'agit de leur certification, fait part de la nouvelle organisation de leur fin d'année. Elles/ils sont mis à disposition de la DSDEN par l'INSPÉ...donc affecté.e.s à plein temps sur leur école. Elles/ils bénéficient de 5 jours pour finir les travaux qu'elles/ils doivent encore remettre à l'INSPÉ.

Les stagiaires ont eu une année très chargée et stressante, entre le M2, les cours à l'INSPÉ et la classe, une année particulière aussi pour beaucoup avec des classes difficiles. Et pour certain.e.s d'entre eux des charges de famille. Le confinement et les craintes liées au virus sont venus ajouter un peu plus de stress et mettre à mal l'organisation qu'elles/ils avaient mise en place pour cette fin d'année, et particulièrement pour la restitution de leurs derniers travaux.

C'est pourquoi nous estimons que la modification du calendrier que vous leur imposez (mise à disposition de leur école de rattachement à plein temps avec seulement 5 jours de travail personnel) ne leur permettra pas de finir de rédiger leurs travaux en toute sérénité. La charge de travail de l'année a dû induire de repousser les travaux de réflexion en fin d'année. Je pense particulièrement aux stagiaires avec charge de famille qui ont déjà dû pendant le confinement gérer à la fois le distanciel avec leur classe et leurs enfants à la maison. Nous aurions donc souhaité qu'elles/ils puissent bénéficier de plus de temps libéré pour leurs travaux réflexifs.

- Dans ce même courrier, il est fait état d'une « mise à disposition de l'école sur les journées où elles/ils n'auront pas la responsabilité de la classe ». Nous nous inquiétons de ce que pourrait être cette mise à disposition. Les stagiaires sont encore en formation et il nous parait inconcevable qu'elles/ils puissent être en charge d'un niveau qu'elles/ils ne connaissent pas et pour lequel elles/ils devraient improviser des séances en urgence. D'un autre côté, nous craignons que ces stagiaires, plutôt que de s'investir dans leurs travaux personnels, soient utilisés comme factotums dans les écoles.
- D'autre part, imposer aux stagiaires de se rendre quatre fois par semaine dans leur école de rattachement (alors qu'elle peut être éloignée de leur domicile) risque de les mettre en difficulté financière et/ou familiale.

Les collègues qui nous ont contacté.e.s, dont certain.e.s expriment une grande détresse, attendent vos réponses avec impatience.

Nous espérons que les interrogations et empêchements dont elles/ils auront fait part, ne les pénaliseront pas pour leur certification et que vous saurez prendre en compte la fin d'année difficile à laquelle elles/ils auront été confronté.e.s.

Dans cette attente, veuillez croire, Madame l'inspectrice d'académie, en mon profond dévouement au service public d'éducation.

Virginie Solunto,

co-secrétaire départementale